#### **5 - REFERENTIELS**

#### Article L6113-1 En savoir plus sur cet article... Créé par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 (V)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un référentiel d'activités qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un référentiel de compétences qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

#### PRESENTATION DU DISPOSITIF D'ÉVALUATION

#### Par la voie de la formation :

Le dispositif comporte systématiquement une évaluation écrite et/ou orale des connaissances et une évaluation de la mise en œuvre pratique des compétences à travers des mises en situation reconstituée sur des plateaux technique, des cas pratique et des jeux de rôles. Elles ont pour but de permettre une appréciation de la progression de l'acquisition des compétences de l'apprenant.

#### Le dispositif de suivi et d'évaluation comprend :

- 1. La vérification de l'acquisition des prérequis avant chaque période de formation,
- 2. Des évaluations de niveau 2 réalisées pour chaque module de formation en école (évaluation de niveau 2 = examen écrit),
- 3. Des évaluations réalisées à l'occasion des périodes de consolidation en entreprise. Un livret de suivi de formation constitue le « fil rouge du dispositif », il est renseigné et partagé entre les différents acteurs de la formation (stagiaire, manager, référent, responsable d'unité de formation).

<u>Les niveaux SAMI sont utilisés</u> afin de mesurer le degré d'exigence attendu au regard de chacun des critères d'évaluation fixés ci-après. Niveau Décision (indiqué entre parenthèses)

S = satisfaisant (Oui) A = acceptable (Oui) M = moyen (Non) I = insuffisant (Non)

Enfin, l'évaluation est réalisée par un évaluateur, formateur/ expert métier, puis par le jury national qui aura notamment pour mission de vérifier la congruence de l'ensemble des évaluations précédentes

#### Par la voie de la VAE:

L'évaluation se réalise de façon plurimodale. Elle comporte un dossier de validation (livret 2), et éventuellement un entretien avec le jury.

- Le dossier de validation s'apparente à un dossier de preuves.
- La mise en situation reconstituée réalisée devant le jury (sur simulateur ou maquette)
- L'entretien éventuel avec le jury : s'agissant d'un dossier déclaratif, l'entretien a pour vocation d'éclairer le jury sur certains points du dossier obscurs ou incomplets sur lesquels il aurait un besoin d'explicitation. Il s'attache également à vérifier la cohérence, la congruence (le recoupement) entre le dossier et la mise en situation.

Remarque: Tous les blocs d'activités composant la certification peuvent être accessibles par la voie de la VAE.

# BLOC 1: ORGANISATION DES TOURNEES DE SURVEILLANCE DE LA VOIE ET DE LEUR ENVIRONNEMENT

REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les	REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris	REFERENTIEL D'EVALUATION is définit les critères et les modalités d'évaluation des acc	
activités exercées, les métiers ou emplois visés	transversales, qui découlent du référentiel d'activités		1
7.550		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
1.1. Préparation de la tournée de surveillance (inspection des voies seul ou en binôme en fonction des tournées)	1.1.1. Identifier le parcours à réaliser, apprécier les risques ferroviaires lors du déplacement, respecter les pistes et itinéraires, les mesures de protection particulières, prendre connaissance et appliquer les mesures sécurité et les consignes d'établissement.  1.1.2. Préparer ses EPI et agrès pour la tournée ainsi que les documents appropriés : terminal mobile (NOMAD), carnet, stylo,	Contrôle des acquis et des connaissances sous forme de QCM et/ou de questions ouvertes  Contrôle des gestes métiers dans le cadre d'une mise en situation lors de jeux de rôles  Etude de cas avec analyse de documents	Justesse des connaissances  Pertinence et conformité des réponses  Bonne exécution des gestes métier dans le cadre des procédures de tournées de surveillance
1.2. Surveillance / observation / détection des anomalies, signes précurseurs d'avaries	1.2.1. Observer l'environnement de la voie pour détecter les signes précurseurs d'avarie afin de garantir une disponibilité satisfaisante des installations entre les interventions.  1.2.2. Identifier et observer les constituants de la voie pour s'assurer de la conformité des constituants de la voie (rails, attaches, traverses, ballast)  1.2.3. Détecter les anomalies et/ou usure dues à une défaillance ou une dégradation d'un ou plusieurs constituants de la voie et les identifier, les classer selon la norme d'urgence et les situer géographiquement en vue de permettre l'organisation des interventions ultérieures.  1.2.4. Détecter les anomalies et risques potentiels dus à l'environnement (arbres dangereux, poussées de végétation, talus, stabilité de la plateforme, état des fossés et du réseau	Contrôle des acquis et des connaissances sous forme de QCM et/ou de questions ouvertes  Mise en pratique virtuelle via l'outil 3D	Connaissances solides sur l'environnement ferroviaire et les constituants techniques  Analyse pertinente des caractéristiques de l'anomalie  Identification juste du degré d'urgence de l'anomalie et prise de décision adéquate  Bonnes réactions face aux anomalies  Conformité d'application des consignes et référentiels

	hydraulique, état des clôtures).  1.2.5. Contribuer à la gestion du patrimoine voie par des relevés d'information (recensement, relevé de cote, amortissement d'intervention).  1.2.6. Réaliser des relevés des anomalies constatées lors de la tournée sur l'application dédiée en décrivant de manière succincte et explicite l'anomalie.		Exactitude dans la prise des mesures
1.3. Prise des mesures appropriées (mesures d'urgence et de protection)	1.3.1. Prendre les mesures immédiates en cas de détection d'anomalies pouvant impacter le fonctionnement immédiat des installations ferroviaires ou mettre en danger l'équipe ou les voyageurs. Cela concerne l'ensemble des installations ferroviaires et en particulier les constituants de la voie. Exemples : arrêt des circulations, protéger un obstacle sur la voie  1.3.2. Renseigner précisément l'exploitant sur l'anomalie constatée et les mesures immédiates à prendre.	Cas pratique en temps limité suivi de questions ouvertes et fermées	Bonne détermination des caractéristiques de l'urgence  Adéquation des mesures conservatoires  Bonne retranscription de la situation

# BLOC 2 - MAINTENANCE ET TRAVAUX SUR LES CONSTITUANTS DE LA VOIE

REFERENTIEL D'ACTIVITES  décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES  identifie les compétences et les connaissances, y compris  transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
vises		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
2.1. Préparation de l'intervention de maintenance préventive et corrective (seul ou en équipe)	<ul> <li>2.1.1. S'informer sur l'opération à réaliser et établir ou consulter la liste du matériel et de l'outillage à préparer</li> <li>2.1.2. Participer à la préparation ou préparer le matériel, l'outillage et moyens de communication nécessaires à l'intervention</li> <li>2.1.3. Participer à la préparation ou préparer l'outillage nécessaire à l'intervention de l'équipe : <ul> <li>outillage léger (clés à tirefond,) et le charger dans le véhicule ou engin ferroviaire</li> <li>engins d'intervention et véhicules lourds : contrôle visuel de l'état du véhicule, essai de fonctionnement, renseigner les relevés journaliers.</li> <li>matériel : vérifier la conformité du matériel et des chargements (date de validité, surcharge, arrimage)</li> </ul> </li> <li>2.1.4. Participer au briefing du chantier pour identifier son rôle et celui des autres acteurs dans le dispositif de sécurité et dans la réalisation des opérations techniques.</li> </ul>	Contrôle de connaissances via un QCM  Cas pratique sur une maquette et/ou sur le terrain et/ou les installations	Juste identification du matériel et de sa conformité selon l'intervention  Ecoute active lors du briefing  Bonne prise en compte de l'information et capacité de reformulation et questionnement si nécessaire
2.2. Réalisation des opérations techniques et entretien courant des installations en toute sécurité	2.2.1. Réaliser avec son équipe les prospections et vérifications sur les installations suivantes : les constituants de la voie, les aiguillages, les Passages à Niveaux, les Ouvrages d'Art, la plateforme ferroviaire et les abords  L'opérateur est amené à réaliser :  La vérification technique : mesure de cotes (selon un	Contrôle de connaissances via un QCM  Mise en situation reconstituée (stands, maquette) avec questionnement oral	Bonne connaissance des référentiels métier  Application adaptée des gestes métier  Qualité de l'échange avec les différents intervenants, remplissage correct des documents assurant la traçabilité de l'intervention (carnets de sécurité, fiches

	recueil de normes)		d'intervention)
	<ul> <li>Des reprises de cotes (ex : écartement de la voie, protection de pointes de cœur dans les appareils de voies, libre passage dans les traversées de voies, etc)</li> <li>Du remplacement de matériel,</li> <li>Des actions d'entretien (nettoyage, graissage, démontage d'éclisses).</li> </ul>		Bonne application des règles de sécurité technique (conformité des installations continuité de la voie rétablie)  Réalisation adaptée des gestes et postures dans le respect du PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique)
	2.2.2. Réaliser avec son équipe les opérations lourdes de maintenance ou de travaux (remplacement de rails et pièces d'appareils de voie et remplacement massif de constituant, entretien des abords nécessitant l'emploi d'engin (plateforme, draisine, wagon). Dans ce cadre, l'opérateur réalise les actions reprises sur sa fiche de travail et la clôture sur les opérations réalisées.		Application rigoureuse de l'autocontrôle
	2.2.3. Participer à des opérations de déchargement de ballast avec un train de travaux en assurant sa propre sécurité lors du mouvement du train.      2.2.4 Contrôler après travail effectué (autocontrôle, contrôle croisé, contrôle de document)		
2.3. Gestion des incidents et aléas de chantier	2.3.1 Identifier visuellement ou apporter la confirmation de la défaillance constatée par un outil de surveillance ou une personne  2.3.2 Appliquer et/ou prendre les mesures conservatoires (interdiction de circulation, protection des obstacles, restriction de circulation, appel des secours) suite à une intervention ou un incident telles que définies dans les documents d'applications  2.3.3 Aviser son responsable des mesures prises en appliquant la procédure dédiée  2.3.4 En fonction de l'incident ou de l'aléa, informer les acteurs du chantier concernés (régulateur, soudeur, agent circulation)	Contrôle des acquis et des connaissances sous forme de QCM et/ou de questions ouvertes  Contrôle des gestes métiers dans le cadre d'une mise en situation lors de jeux de rôles  Etude de cas avec analyse de documents	Bonne application et strict respect des règles de sécurité technique (conformité des installations continuité de la voie rétablie)  Bonne réaction face à l'anomalie (gestion du stress, autocontrôle)  Respect des règles de communication de sécurité entre les différents interlocuteurs.  Qualité des échanges écrits et oraux (collationnement notamment).  Remplissage correct des documents assurant la traçabilité.

2.4. Encadrement d'une entreprise de travaux ferroviaires chargée d'une opération de maintenance	2.4.1. Appliquer et faire appliquer, aux opérateurs ou salariés des entreprises de travaux ferroviaires prestataires, les consignes (de sécurité du personnel, de circulation des trains et de sécurité technique) en vue d'éviter les risques de heurts, d'électrisation, d'accident.  2.4.2. Prendre attachement des travaux réalisés : s'assurer de la réalisation des travaux planifiés (nature et délais) dans le respect du contrat de prestations.	Etude de cas avec mise en situation collective et interrogation orale et écrite individuelle (réalisation concrète d'un chantier de coactivité)  Mise en situation reconstituée (stands, maquette), documents	Pertinence dans le choix des informations transmises  Remplissage correct des documents assurant la traçabilité.  Bonne application des règles de fonctionnement de coactivité
	2.4.3. Rendre compte des travaux réalisés ainsi que des aléas de chantier (verbalement, sur un support défini, en fonction de l'avancement.)	à compléter à partir d'informations fournies par l'évaluateur  Etude de cas (vérifications, analyse, identifications et rectifications des erreurs sur les documents remis sur le terrain)	Application rigoureuse des règles de sécurisation du chantier (et surtout en fin de chantier) portant notamment sur le respect du gabarit des dépôts provisoires, du ramassage des menus matériaux et de la propreté du chantier.

# **BLOC 3 – GESTION DE L'ASTREINTE**

REFERENTIEL D'ACTIVITES  décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES  identifie les compétences et les connaissances, y  compris transversales, qui découlent du référentiel  d'activités		REFERENTIEL D'EVALUATION critères et les modalités d'évaluation des acquis	
Vises	a activites	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION	
3.1. Préparation de l'astreinte	<ul> <li>3.1.1. S'informer des roulements d'astreinte, de son rôle et de l'organisation en place (avec qui je suis d'astreinte, fiche astreinte), s'informer des particularités du parcours et les modalités d'accès à celui-ci, en vue d'être prêt à intervenir (y compris dans le cadre d'une astreinte): téléphone et véhicule opérationnels, carte professionnelle, numéro de taxi, respect des instructions.</li> <li>3.1.2 Préparer le véhicule ou l'engin en fin de journée ou de nuit pour qu'ils soient opérationnels pour l'astreinte: rangement du matériel et de l'outillage, vérification du réservoir, vérification de l'état de fonctionnement du véhicule ou engin, sacoche d'astreinte prête (consignes, plan, carnet de dépêche).</li> <li>3.1.3 Préparer l'outillage suivant la liste établie: test de fonctionnement, batteries chargées et carburant, matériels de secours opérationnels</li> <li>3.1.4. Préserver ses propres ressources afin d'agir en toute sécurité et procéder à une alerte si nécessaire</li> </ul>	Mise en situation collective (en équipe) sur maquette ou stand (chaque personne pouvant jouer un rôle dans la hiérarchie du chantier) portant sur un cas concret et réel (exemple : chantier de remplacement de rail provisoire suite à une rupture).  Démonstration et manipulation (gestes métiers) de l'utilisation de l'outillage à main  Etude de cas sur l'utilisation des documents mis à sa disposition  QCM individuel portant sur les validités et vérification des matériels ou outillages, ainsi que sur l'évaluation des risques professionnels (notamment l'étude d'un extrait du document unique)	Rigueur organisationnelle (exemple : préparer les documents de sécurité et réglementaires nécessaires, charger la batterie du téléphone, vérifier le niveau du carburant dans le véhicule suffisamment en amont)  Strict respect de la check List mise à disposition sur l'utilisation des véhicules routiers.  Mise à jour rigoureuse des registres outillages (apposition des signatures par ex.).  Propositions argumentées d'amélioration de la prévention des risques.	
3.2. Intervention sur les lieux de l'incident	<ul> <li>3.2.1. Lors de l'appel, s'informer auprès du responsable d'équipe en charge de l'astreinte ou l'exploitant (poste de commandement) de la nature et du lieu de l'incident et informer de la date et l'heure prévisionnelles d'arrivée sur l'incident.</li> <li>3.2.2. Réaliser une visite des installations afin de localiser</li> </ul>	Etude de cas : interrogation orale ou écrite  Mise en situation individuelle sur maquette ou stand d'après un cas concret (étude de documents/photos).	Parfaite écoute entre les différents intervenants (agent circulation, dirigeant d'astreinte) et sur les mesures prises au préalable  Bonne connaissance des référentiels métiers	

3.3. Remise en état provisoire ou	la défaillance, et prendre ou confirmer les premières mesures de sécurité (arrêt ou ralentissement des circulations ferroviaires).  3.2.3. Etablir un premier diagnostic de l'étendue et de la gravité des dommages, transmettre les informations nécessaires au dirigeant opérationnel pour qu'il estime le temps et les moyens nécessaires à la reprise des circulations, y compris en mode dégradé (par exemple, limitation de la vitesse).  3.2.4. Transmettre au responsable d'équipe en charge de l'astreinte la liste du matériel et des composants nécessaires à l'intervention en vue de rétablir au plus vite les circulations (ou le cas échéant, s'assurer de récupérer celle du manager)		Parfaite analyse de la situation sur le terrain (visualisation/localisation de l'incident).  Explications claires, précises et exactes de la situation sur le terrain.  Compte rendu conforme au responsable d'équipe en charge de l'astreinte sur les mesures prises afin de minimiser l'impact sur les circulations ferroviaires.
définitif de l'installation	<ul> <li>3.3.1 Sur la base des décisions prises par le responsable opérationnel d'astreinte : <ul> <li>préparer le matériel et l'outillage nécessaires à son intervention dans le cadre d'un incident simple, ainsi que prendre les mesures de sécurité (du personnel et des circulations)</li> </ul> </li> <li>Dans le cadre d'un incident complexe relevant du périmètre de compétence du responsable opérationnel d'astreinte, il participe à la préparation du matériel et de l'outillage et il organise les mesures de sécurité (du personnel et des circulations)</li> <li>3.3.2. Procéder à la consolidation provisoire, la réparation provisoire ou définitive de l'installation, seul ou avec l'équipe d'astreinte</li> <li>3.3.3. Dans le cadre d'un incident simple, autoriser les conditions de reprise des circulations (vitesse normale ou ralentissement) après s'être assuré de la conformité, en</li> </ul>	Etude de cas avec mise en situation collective (en équipe) et interrogation orale et écrite individuelle  Démonstration de l'utilisation de l'outillage dans le cadre des gestes métiers.  QCM sur le l'utilisation du matériel et outillage adéquat.	Parfaite maitrise des référentiels sur les incidents.  Excellente précision dans les échanges (verbaux/écrits/dépêches) entre les intervenants et dans la rédaction des documents.  Application stricte des gestes métiers dans la gestion de la consolidation/réparation).

	assurant une surveillance permanente de la réparation réalisée.  3.3.4. Dans le cadre d'un incident complexe, rendre compte (verbalement ou par écrit) au responsable d'équipe en charge de l'astreinte (s'il n'est pas présent sur le terrain) de la réparation réalisée en vue d'éclairer sa décision des conditions de reprise des circulations (maintien de l'arrêt, ralentissement ou vitesse normale)		
3.4. Contribution à l'enquête l'incident	3.4.1. Le cas échéant, transmettre à son responsable d'équipe le rapport d'incident constitué de l'ensemble des éléments pouvant contribuer à la détermination de la cause de l'incident.  3.4.2. Collecter des preuves : prise de photo, prise de côte, marquage et conservation des pièces liées à l'incident.	Étude individuelle et ciblée sur un d'un cas concret (partie traitant uniquement de la matérialité des faits).	Analyse factuelle et rigoureuse de la situation.  Qualité de rédaction des documents servant à analyser la situation en vue de déterminer les responsabilités.
3.5. Vérification du matériel d'astreinte après intervention	3.5.1. Vérifier l'état du matériel utiliser et réapprovisionner le matériel nécessaire à l'astreinte 3.5.2. Remettre le matériel en état d'intervention : notamment refaire le plein de carburant, recharger les batteries  3.5.3. En cas de dysfonctionnement, prévenir le responsable d'équipe	QCM individuel avec photos de matériel/outillage.	Tenue à jour rigoureuse des différents registres concernant l'outillage.  Juste Traçabilité des opérations de maintenance de l'outillage.

BLOC 4 : Sécurité des personnes, des circulations et des biens

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES		NTIEL D'EVALUATION
décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	définit les critères et la	es modalités d'évaluation des acquis
,,,,,,,		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
4.1. Se déplacer dans les emprises ferroviaires, seul ou en équipe	<ul> <li>4.1.1. Identifier les risques liés aux circulations ferroviaires afin de ne pas se faire heurter par un train</li> <li>4.1.2. Identifier les EPI nécessaires à son déplacement afin d'assurer sa protection</li> <li>4.1.3. Utiliser les documents de sécurité et consignes d'établissement en vue d'assurer sa sécurité lors de son déplacement</li> <li>4.1.4. Prendre les mesures nécessaires pour arrêter les circulations ferroviaires en cas d'obstacle, source de danger</li> </ul>	Contrôle de connaissances : QCM, lecture et analyse de plans Mise en situation réelle dans les emprises ferroviaires et questionnement oral	Bonne connaissance des risques liés aux circulations ferroviaires, aux particularités locales géographiques et aux documents réglementant les déplacements sur le parcours d'un établissement.  Application adaptée et rigoureuse des distances de sécurité dans la zone de déplacement.  Choix pertinent et bonne mise en œuvre des dispositifs adéquats lors des déplacements en milieu ferroviaire (traversée des voies, d'un tunnel, de zones bruyantes)  Utilisation adaptée et pertinente des dispositifs sonores d'annonce (trompe ceinture) de visibilité ou de moyens de communication.
4.2. Intervenir sur les chantiers du Réseau Ferré National (RFN) en gare, pleine voie et hors RFN (Technicentre, base équipement, port autonome)	<ul> <li>4.2.1. Évaluer les risques liés à son intervention en vue d'assurer sa sécurité et celle du personnel et des circulations</li> <li>4.2.2. Appliquer les mesures définies dans le dispositif de sécurité et respecter les consignes de chantier</li> <li>Repérer les limites de la zone de chantier avec des éléments visuels mis en place</li> <li>Repérer les risques liés aux circulations et aux risques électriques dans cette zone d'intervention en vue de réaliser</li> </ul>	Contrôle de connaissances : QCM  Evaluation orale : cas pratique sur une maquette	Justesse des connaissances réglementaires  Bonne identification des dispositifs de protection vis-à-vis des circulations  Bonne identification des personnes responsables de la sécurité par leur passant ou leur tenue suite au briefing de chantier

son intervention en toute sécurité	
- Identifier le rôle des différents référents et acteurs sur un	
chantier afin de se repérer (Responsable du chantier, Agent	
sécurité et Annonceur)	
	Rigueur dans la réalisation des opérations
4.2.3. Réaliser rigoureusement les opérations techniques	techniques
selon les modes opératoires afin d'assurer la fiabilité des	
installations, manipuler le matériel et l'outillage selon les	Fiabilité du contrôle de l'installation avant sa
consignes et directives de sécurité en vigueur afin de ne pas	remise à l'exploitant.
générer de risque pour le personnel ou pour les circulations	
4.2.4. Adopter les gestes reflexes nécessaires aux	Prise en compte adaptée dans son action des
attendus en cas d'évolution des conditions de réalisation du	évolutions de chantier
chantier : prendre les mesures adaptées : cesser son action	
en cas de doute, détecter et réagir à un risque ou à une	
modification de l'environnement, signaler une erreur ou un	
écart à l'interlocuteur dédié	
	Maitrise de la limite de sa compétence et
4.2.5. Cerner les limites de sa compétence d'action et vigiler	analyse d'une solution alternative
les signes précurseurs de fatigue et de stress lors de son	
intervention afin de préserver ses capacités pour une action	
efficace en toute sécurité. Donner l'alerte si nécessaire	

BLOC 5 : Coopération / Communication / Retour d'expérience

REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les	REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, y		D'EVALUATION dalités d'évaluation des acquis
activités exercées, les métiers ou emplois visés	compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
5.1. Information et communication de consignes auprès de l'ensemble des acteurs du chantier	5.1.1. Participer activement au briefing, ou le réaliser en fonction de la nature de la mission et de la complexité du chantier  5.1.2. Prendre connaissance des informations et des consignes orales et écrites du chantier ou s'assurer de la bonne prise en compte de ces informations par l'équipe  5.1.3. Remettre les documents de sécurité aux acteurs dédiés (9005 / 9007 / ARF/ AAN) en vue de garantir la sécurité du chantier  5.1.4. Repérer et analyser les informations et les écarts (manques et erreurs) et alerter le Responsable du chantier afin de prendre les mesures appropriées  5.1.5. Tout au long du chantier, donner ou recevoir des dépêches afin de respecter les procédures de chantier dans le respect des règles de communication, notamment la qualité du collationnement, à l'oral ou via les outils numériques (tablette, application e-depeche)	Contrôle de connaissances sous forme de QCM  Exercices pratiques écrits : imprimés type à compléter selon une situation présentée  Jeux de rôles	Justesse des connaissances et des documents de sécurité  Choix pertinent et bonne utilisation des documents de sécurité à remplir à remettre et à récupérer en fin de chantier  Capacité d'écoute active  Clarté et compréhension dans le partage des informations  Prise de parole pertinente dans le respect des règles de communication
5.2. Coopération sur une zone de chantier en coactivité (entreprises prestataires et autres métiers SNCF)	5.2.1. Repérer son activité dans le système ferroviaire et prendre en compte les besoins et contraintes des acteurs du chantier (entreprises prestataires et autres métiers SNCF) dans son périmètre d'action  5.2.2. Respecter la « discipline de chantier » mise en œuvre	Contrôle de connaissances sous forme de QCM  Exercices pratiques écrits	Capacité d'adaptation aux différentes contraintes liée à la présence de chantiers multiples sur une même zone de travail. Respect des personnes et des règles

	dans l'entreprise et l'organisation qui en découle (entraide, respect, gestion les conflits)  5.2.3. Appliquer les règles liées à la coactivité, repérer les dysfonctionnements et alerter son manager	Jeux de rôles	Posture adéquate en cas de conflit (vocabulaire adapté et compréhensible, garder son calme, assertif sur les aspects sécurité)
5.3. Application des retours d'expérience	<ul> <li>5.3.1. Formaliser son expérience de chantier de manière factuelle à l'écrit ou à l'oral (réussites, incidents, difficultés rencontrées, l'efficacité du collectif)</li> <li>5.3.2. Suggérer des propositions d'amélioration en vue d'assurer la sécurité ou l'efficacité du chantier</li> <li>5.3.3. Participer à des groupes de réflexion d'amélioration continue ou d'innovation</li> </ul>	Questionnement oral de retour d'expérience sur un cas pratique de gestion de chantier	Analyse pertinente de la situation  Capitalisation de situations tirées de son expérience  Etre force de proposition